



LUNERAY

## ***Au Conseil Municipal***

L'an deux mil vingt-trois, le six avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy AUGER.

**Présents :** M. AUGER, M. DÉMOULINS, M. LARCHEVEQUE, Mme NEVEU, M. CAPRON, M. LEFEBVRE, M. GUEVILLE, Mme SAISON, Mme VAILLANT, M. CORRUBLE, Mme DUFOUR, Mme MORIN, M. LEMAITRE

**Absente excusée avec pouvoir :** Mme MALETRAS (pouvoir à M. AUGER)

**Absents excusés sans pouvoir :** M. HOULLET, Mme DIOLOGENT, Mme LEBLED, Mme BEAUPERE, Mme ROQUIGNY,

Mme DUFOUR est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Procès-verbal de la réunion du 16 mars 2023 : approuvé à l'unanimité des membres présents.

Tirage au sort de 6 noms, à partir de la liste électorale de la commune, pour l'établissement de la liste préparatoire annuelle des jurés d'assises pour 2023.

### **Liste des délibérations du conseil municipal :**

-Délibération n°1/4/2023 : renouvellement de l'adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine pour 2023. Coût : 200 €.

-Délibération n°2/4/2023 : montant de la redevance d'occupation du domaine public par Orange arrêté à 3 809 € pour 2023.

-Délibération n°3/4/2023 : renouvellement pour 3 ans du contrat passé avec la SNEF pour la maintenance du système de vidéo protection de la commune. Coût annuel : 2 741 €.

-Délibération n°4/4/2023 : subventions accordées aux associations pour l'année 2023, pour un total de 31 950 €.

-Délibération n°5/4/2023 : subvention exceptionnelle de 625 € à l'école élémentaire pour le projet « école à l'opéra ».

-Délibération n°6/4/2023 : subvention exceptionnelle de 500 € à l'association Cybèle pour le projet Maeterlinck.

-Délibération n°7/4/2023 : organisation des Foulées Luneraysiennes le lundi 1<sup>er</sup> mai.

-Délibération n°8/4/2023 : garantie d'emprunt accordée au taux de 100 % à la société SEMINOR pour un prêt de 300 000 € sans intérêts obtenu auprès de la CARSAT pour des travaux de réhabilitation à la résidence Les Tilleuls.

-Délibération n°9/4/2023 : adoption du compte de gestion 2022.

-Délibération n°10/4/2023 : adoption du compte administratif 2022.

-Délibération n°11/4/2023 : affectation du résultat 2022.

-Délibération n°12/4/2023 : adoption du budget communal 2023.



-Délibération n°13/4/2023 : vote des taux d'imposition 2023 (taux maintenus).

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.

Conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente liste de délibérations est affichée sur le panneau extérieur de la mairie.

Luneray, le 7 avril 2023

Le Maire,

Guy AUGER

